

Rapport 2022 du représentant socialiste élu par le Conseil municipal au Conseil d'administration (CA) des Services industriels de Genève (SIG)

Thierry Tanquerel

I. Période couverte

J'ai été désigné au sein du CA des SIG par arrêté du 14 novembre 2018. Mon précédent rapport, couvrait la période de novembre 2020 à décembre 2021.

En tant qu'administrateur des SIG, je représente ceux-ci au sein du Conseil d'administration de la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP). Au sein du CA de SIG, je suis membre du Comité nominations et rémunérations. Enfin, je préside la commission de recours du personnel.

Le présent rapport, qui couvre la période de janvier 2022 à septembre 2022 est conçu comme une mise à jour du précédent. Les éléments de contexte contenus dans mon rapport du 13 janvier 2022 restent pertinents.

II. Enjeux politiques actuels majeurs

a. La crise énergétique et les effets criants de la crise climatique lors de l'été 2022 montrent, s'il le fallait encore, la nécessité d'accélérer la transition énergétique. Les SIG sont considérés comme le bras industriel du Conseil d'Etat à cet égard. Mais encore faut-il leur en donner les moyens et ne pas les priver de ceux dont ils disposent pour l'instant.

Les efforts en faveur des énergies renouvelables doivent être poursuivis. Genève peut faire beaucoup mieux en matière d'énergie solaire. Les SIG font leur part, avec des incitations financières. Mais les conditions cadres doivent être améliorées, non seulement du point de vue réglementaire, mais aussi en termes de formation, l'offre ayant de la peine à suivre la demande.

Genève doit aussi faire mieux en matière d'énergie éolienne. Sur ce point, la Suisse a un retard énorme sur l'Autriche, dont les conditions géographiques sont tout à fait comparables. Sans évolution des mentalités, y compris à gauche, ce retard ne pourra pas être rattrapé.

b. L'année 2022 a apporté quelques bonnes nouvelles en matière d'énergie thermique. Le plébiscite du monopole des SIG concernant les réseaux thermiques structurants constitue à la fois une marque de confiance de la population et un instrument juridique et économique déterminant pour la mise en œuvre de l'ambitieux programme visant à la fourniture d'une énergie thermique essentiellement produite par des sources renouvelables.

Le point noir est l'opposition incroyablement égoïste de la commune de Cologny, qui s'oppose obstinément au projet Genilac. Le Tribunal fédéral a, il y a peu, sévèrement envoyé la commune dans les cordes. Mais la faction dogmatique qui domine le conseil municipal a juré de saisir toutes les nouvelles occasions pour mettre les bâtons dans les roues du projet, qui implique l'utilisation provisoire du quai de Cologny pour son chantier.

Comme entreprise publique, les SIG ne peuvent dénoncer l'attitude d'une commune, mais les partis politiques n'ont pas cette contrainte et devraient jouer leur rôle de défense de l'intérêt public cantonal sur ce sujet.

c. Le sujet crucial de cette année est bien sûr celui des tarifs de l'énergie et en particulier de l'électricité. A cet égard, il convient de distinguer la situation de la majorité de la population qui est soumise à un tarif régulé et celle des gros clients que la loi a autorisé à choisir (une fois pour toutes) de s'approvisionner au prix du marché.

Pour les clients au tarif, la politique prudente des SIG, qui disposent d'un remarquable service « négoce », a permis de limiter la hausse du tarif régulé, qui est à Genève, l'une des plus faibles de Suisse.

Pour les clients au prix du marché, y compris de nombreuses collectivités publiques, le choc est rude, les augmentations de coût étant massives.

On peut comprendre les choix faits il y a quelques années, dans une euphorie du marché, choix qui se sont révélés avantageux jusqu'à relativement récemment. On peut néanmoins s'étonner de l'obstination de certaines collectivités, dont la Ville de Genève, qui n'ont pas cru les avertissements des SIG sur la tendance haussière et ont refusé des offres très raisonnables en espérant un retournement du marché, pour finir par être obligées de conclure à des prix nettement plus élevés. Le négoce de l'énergie est un métier et qui le pratique en amateur plus ou moins spéculatif prend un risque inconsidéré.

Pour répondre à la situation difficile que connaissent actuellement les clients soumis au prix du marché, plusieurs propositions inacceptables d'un point de vue de gauche sont avancées.

La première est le passage immédiat de tous les clients au prix du marché. Une telle solution entraînerait une hausse massive des factures des ménages et serait socialement terrible. Même la formule un peu plus modérée de libéralisation du marché prônée, avant la crise, par le Conseil fédéral a sans doute aujourd'hui du plomb dans l'aile.

Une autre solution consiste à permettre aux clients ayant choisi le marché de revenir au tarif régulé, sans pénalité. Cette solution est impraticable et antisociale pour plusieurs raisons.

Premièrement, les consommateurs qui ont fait usage de leur droit d'accès au réseau (donc au marché), perdent définitivement le droit d'exiger un approvisionnement de base au tarif régulé (art. 11 al. 2 OapEl). Cela signifie que le choix d'aller vers le marché est, juridiquement, définitif.

Deuxièmement, les fournisseurs d'électricité s'assurent de la couverture, au meilleur prix, des besoins des clients captifs, en réservant les quantités d'énergie nécessaires. Ces quantités ne suffiraient pas à fournir en plus les clients « au marché ». Il faudrait donc les compléter par des achats sur le marché, ce qui entraînerait une hausse massive du tarif réglementé. En d'autres termes, les clients captifs paieraient pour les clients qui ont pris le risque du marché. Une telle conséquence serait, aussi bien éthiquement que socialement, totalement injuste.

Troisièmement, il n'est pas équitable de permettre à un client de profiter du marché quand celui-ci est favorable, pour retourner sans pénalité au tarif lorsque la situation change. C'est en quelque sorte « vouloir le beurre et l'argent du beurre ». A tout le moins, un retour au tarif ne devrait pouvoir se faire que rétroactivement, le client en cause payant le tarif dès la date à laquelle il avait choisi le marché. Mais même cette formule ne résout pas le problème mentionné précédemment.

Quatrièmement, il convient de choisir la façon la plus sociale ou en tout cas la moins antisociale de couvrir les coûts supplémentaires supportés par les collectivités qui ont choisi le prix du marché. La solution plus antisociale est certainement de reporter ces coûts sur l'ensemble de consommateurs captifs, qui, d'une part, paient leur électricité au même prix quel que soit leur revenu et, d'autre part, n'ont pas bénéficié des avantages du prix du marché ces dernières années. Laisser ces coûts à la charge des collectivités, donc en définitive des contribuables, est douloureux mais est plus juste et plus social : d'une part, les contribuables ont indirectement bénéficié des économies réalisées quand le marché était favorable, d'autre part, l'impôt étant progressif, la charge est plus équitablement répartie.

d. Il faut encore souligner que la réponse à la crise énergétique, qui est largement une crise du prix de l'énergie, ne doit pas se faire au détriment de la transition énergétique. La crise de l'énergie est essentiellement conjoncturelle (à cause de l'invasion de l'Ukraine par la Russie), alors que la crise climatique est là malheureusement pour durer.

Genève, le 6 octobre 2022

Thierry Tanquerel